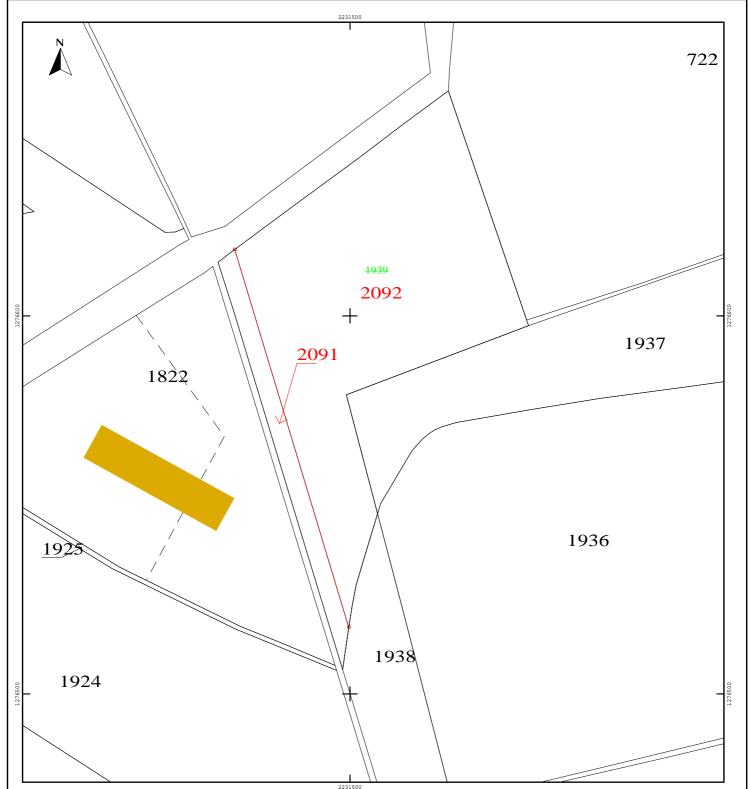
<u>U VISCUVATU</u>



A 722, A 1937, A 1939p

Copyright DGI, tous droits réservés

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Commune: Section : A Feuille(s) : 000 A 09 VESCOVATO (346) Qualité du plan : Plan non régulier EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Numéro d'ordre du document d'arpentage : 690 B Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Document vérifié et numéroté le 22/03/2022 Date de l'édition : 24/03/2022 A CDIF de Bastia Support numérique : ----Par Laurence SAULI Inspectrice Signé D'après le document d'arpentage dressé BERWANGER G. (2) BASTIA Réf.: 13151/CD1 1 RUE DES HORIZONS BLEUS Le 27/01/2022 QUARTIER RECIPELLO BP 301 20402 BASTIA Téléphone : 04 95 32 94 52 Fax: 04 95 32 93 94 cdif.bastia@dgfip.finances.gouv.fr 722





Bastia, le 10 Mars 2022

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Hôtel de la Collectivité De Corse 22, Cours Grandval BP 215 20187 AJACCIO Cedex

Nos réf. : MPB/RMO-2022-0083

Objet : Cession régularisation foncière

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander par la présente :

- La cession des parcelles A 722, A 1937, A 1939P sur la commune de Vescovato, en vue de réaliser le projet de pôle petits ruminants;
- La régularisation au droit de la parcelle E 297 de 1245 m² de domaine public routier sur la commune d'Altiani, en vue de réaliser les aménagements extérieurs (notamment parking) du pôle de compétences en élevage de l'ODARC.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma sollicitation et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.

La Directrice par intérim,

Marie Pietre BIANCHINI